



URBANISME

Des permanences gratuites en communes pour l'amélioration de l'habitat

A partir du mois de janvier, le programme d'intérêt général pour l'amélioration de l'habitat, Rénovissime, se rend plus accessible. Chaque mois, le bureau d'études Urbanis, missionné par la communauté de communes, accueillera les porteurs de projets dans 4 nouvelles communes.

Publié le 24 décembre 2020

En complément des permanences téléphoniques assurées les lundis et jeudis de 14h à 17h, et des permanences au siège de la communauté de communes à Gignac tous les mercredis de 9h à 12h, Rénovissime se délocalise pour un service encore plus accessible.

Les porteurs de projets de rénovation de l'habitat peuvent désormais retrouver les conseils gratuits d'Urbanis de 9h à 12h, sur rendez-vous, en mairie, dans les communes d'Aniane, Montarnaud, Saint-Pargoire et Saint-André-de-Sangonis :

mercredi 20 janvier	Aniane
mercredi 17 février	Montarnaud
mercredi 17 mars	Saint-Pargoire
mercredi 14 avril	Saint-André-de-Sangonis
mercredi 19 mai	Aniane
mercredi 16 juin	Montarnaud
mercredi 21 juillet	Saint-Pargoire
mercredi 18 août	Saint-André-de-Sangonis
mercredi 15 septembre	Aniane
mercredi 13 octobre	Montarnaud
mercredi 17 novembre	Saint-Pargoire
mercredi 15 décembre	Saint-André-de-Sangonis

Rénovissime, un programme d'aides aux travaux

Depuis 2012, avec le soutien de l'Anah, Rénovissime permet aux propriétaires bailleurs ou occupants de bénéficier de l'assistance d'un conseiller dans le montage et le suivi de leurs travaux en vue de percevoir des aides financières qui peuvent s'élever jusqu'à 80 % du coût total.

Du mois d'août 2019 au mois de juillet 2020, 97 logements ont été financés grâce au programme Rénovissime, soit 4 logements de plus par rapport à l'objectif annuel fixé. Sur la même période, 1,2 M€ de subventions ont été accordées, sur 2 M€ de travaux engagés.

Rénovissime soutient les artisans locaux

60 entreprises du Pays Cœur d'Hérault participent aux travaux du programme. Cela représente pas moins de 70 % d'artisans locaux sur les chantiers Rénovissime pour qui, par ailleurs, la qualification RGE (reconnu garant de l'environnement) est obligatoire sur certains chantiers depuis le 1^{er} août 2020.

Rénovissime encourage le réseau professionnel du bâtiment qui représente en moyenne, 1,4 M€ qui profite à l'économie locale.

Plus d'infos : [Aides habitation](#) - www.renovissime-valleherault.com - 04 67 73 11 76



A blue banner with a green top border. It contains the logo of Vallée de l'Hérault Communauté de Communes, which is a stylized white bird or leaf shape. Below the logo, the text reads 'VALLÉE DE L'HÉRAULT' and 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES'. Further down, it provides contact information: 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT', 'BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ', '34150 GIGNAC', 'HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H', and a phone number '04 67 57 04 50' with a telephone icon.